

RETRAIT DU PROJET DE RÉFORME DES RETRAITES

Qu'est-ce qu'une retraite par points :

- 1 € cotisé = XX points
- Départ à la retraite :
 - ▶ montant de la pension = nombre de points cotisés durant l'ensemble de la carrière X sa valeur qui sera variable
 - ▶ Valeur du point : variable à tout moment sur décision gouvernementale

Le montant de la pension est donc incertain et variable

La notion de trimestre disparaît. Seul le nombre de points accumulés sur l'ensemble de la carrière entre dans le calcul du montant de la pension.



La réforme touche-t-elle à l'âge de départ à la retraite ?

- Age légal à 62 ans : avec décote de 10 %
- Départ à 63 ans : décote de 5%
- Age pivot : 64 ans
- Départ à 65 ans : surcote de 5%
- Cet âge pivot est évolutif...63,65,67,69,70 ?

Les leviers de ce système qui vont engendrer une très forte baisse des pensions :

- ▶ La valeur du point (initialement prévue en 2025 à 0,55€ annuel par point) variera selon la conjoncture économique. Ainsi, en 2030, cette valeur pourrait être descendue à 0,45€ par exemple.
- ▶ Le montant total du PIB destiné aux retraites sera limité à 14% du PIB. Donc baisse du PIB = baisse du montant global = baisse des pensions
- ▶ Le montant total ne sera pas dépendant du nombre de retraités. Donc hausse du nombre de retraités (ce qui est prévu) = baisse du montant des pensions.

Ne nous laissons pas faire, organisons la riposte, le 5 décembre, dans l'entreprise, les services et dans la rue :
JE LUTTE !!!!!

Défendons une retraite juste, par répartition, solidaire et intergénérationnelle

GREVE LE JEUDI 5 DÉCEMBRE 2019 A ALENÇON

Assemblée générale salle Baudelaire à 10h30

Manifestation : Départ de la préfecture à 13h

(Arrivée Place Foch)